



Service Intercommunal  
d'Élimination des Ordures Ménagères



# COMMUNIQUÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES - SIEOM INFORMATION AUX USAGERS

**À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019** l'accès informatisé sur les 3 déchetteries communautaires de la CC4R sera effectif. Un badge d'accès sera obligatoire et devra être présenté à l'entrée des déchetteries de Gournay-en Bray, Serqueux et la Feuillie. Ce dernier ne génère aucun surcoût, il est compris dans votre facture de redevance incitative. Cette évolution vise à répondre à plusieurs objectifs :

- Comptabiliser les passages
- Réguler les flux de circulation sur les déchetteries
- Distinguer les particuliers des professionnels.

Si vous n'avez pas encore votre badge vous devez en faire la demande en complétant le formulaire disponible en déchetteries, aux bureaux du SIEOM, sur le site Internet du **SIEOM [www.sieompaysdebray.fr](http://www.sieompaysdebray.fr)** (onglets « actualités » ou « équipement ») ou dans votre mairie.

**Un délai de 20 jours est nécessaire pour le traitement du dossier. Les badges sont à retirer en déchetteries ou au bureau du SIEOM à Gournay-en-Bray selon le choix fait sur le formulaire.**

**À COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019 TOUS LES USAGERS DEVRONT ÊTRE EN POSSESSION D'UN BADGE.**

Pour toute question, vous pouvez contacter le service déchetteries du SIEOM au **02 35 90 92 64 (choix 3)** ou par mail à **[technique@sieompaysdebray.fr](mailto:technique@sieompaysdebray.fr)**